

11 déc 2021 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 10 décembre 2021](#)

## Covid-19 : distanciation sociale lors de la remise des envois recommandés

Sur proposition de la ministre de la Poste Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à réactiver temporairement la procédure Covid-19 concernant la distanciation sociale pour la remise des envois recommandés.

Dans le contexte de la crise liée au Covid-19, une adaptation temporaire des règles relatives à la distribution des envois enregistrés s'est imposée entre le début de la pandémie et jusqu'au 30 juin 2021 afin de permettre aux prestataires de services postaux de respecter, dans la mesure du possible, les règles de distanciation sociale. La recrudescence de la circulation du virus depuis octobre 2021 nécessitent de réactiver temporairement l'adaptation des règles de distribution des envois enregistrés.

La suspension temporaire de l'exigence de signature pour la réception des envois enregistrés est réactivée pour la période du 22 novembre 2021 au 28 février 2022. Toutefois, le facteur doit noter les détails de la carte d'identité ou en prendre une photographie afin que la personne puisse être identifiée sans ambiguïté.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 avril 2014 portant réglementation du service postal*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)